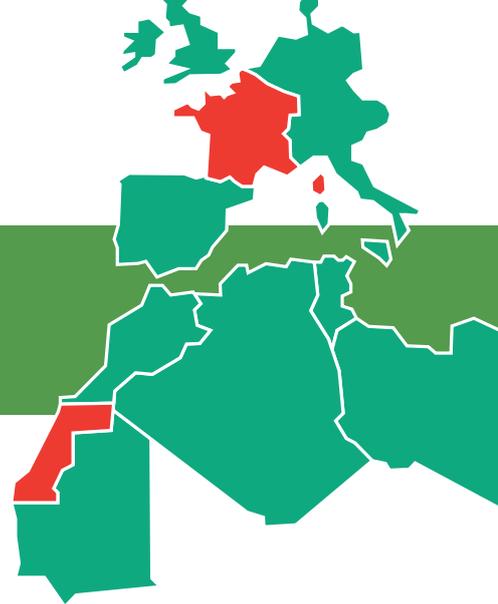


Sahara info

Hors série

Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique

LA RASD ET L'UNION AFRICAINE



La RASD État membre de l'Union Africaine depuis 1982, réimpose l'exigence de sa décolonisation en janvier 2015

Pourquoi un nouvel hors-série consacré aux relations entre la RASD et l'Afrique et plus précisément entre la RASD et l'Union Africaine ? C'est une dimension souvent ignorée en France, dans le traitement géopolitique du conflit. C'est au contraire une institution régionale centrale pour la RASD, membre de l'OUA puis de l'UA depuis 1982, qui à ce titre existe en Afrique comme un Etat à part entière. Dès que la RASD fut admise à l'OUA, le Maroc quittait l'organisation, et ne l'a jamais rejointe.

Mais la diplomatie marocaine y est présente, au moins dans les coulisses, pour tenter d'empêcher toute présence significative de la RASD dans les institutions de l'UA et pour faire pression sur les Etats qui reconnaissent la RASD, afin qu'ils se désengagent.

Le Maroc est surtout actif économiquement en Afrique de l'Ouest, où ses entreprises, bancaires, de télécommunication, de services, sont présentes et sont souvent les relais des entreprises européennes, françaises en particulier.

Au moment où nous rédigeons, ce 30 janvier 2015, les chefs d'État et de gouvernement se réunissent en session ordinaire à Addis-Abeba. Session sans doute historique pour la RASD, car les résolutions qui viennent d'y être prises, indiquent un tournant significatif dans la volonté de l'UA de reprendre en main le sujet.



Ambassade de la RASD à Abuja, Nigéria

Dans les années 80 l'OUA est seule pour défendre l'autodétermination !

La RASD fut admise à siéger dans l'Organisation de l'Unité Africaine le 12 novembre 1984, comme 51^{ème} État membre. Aboutissement d'un long processus et signe de l'engagement de nombreux États africains, attentifs à la décolonisation de ce dernier territoire non-autonome et au respect des frontières coloniales, principe fondateur, inscrit dans la Charte de l'OUA. C'était aussi une reconnaissance des succès militaires et diplomatiques remportés par les Sahraouis, en ce début des années 80.

Les Nations-Unies, tout en refusant le fait accompli de la Marche verte, s'étaient vite désengagées de ce dossier encombrant en le transmettant à l'OUA. C'était alors une première ! Une question de décolonisation allait être traitée par une organisation régionale ?

L'OUA, divisée, décida, en juillet 1978, au sommet de Khartoum, la création d'un Comité des Sages ou Comité ad hoc composé de 5 chefs d'Etat, chargé d'étudier le problème. L'année suivante, le Comité proposait aux chefs d'Etat et de gouvernement, réunis à Monrovia, plusieurs propositions qui furent approuvées : cessez-le-feu, exercice par les populations du Sahara occidental de leur droit à l'autodétermination sous le contrôle de l'ONU et de l'OUA.

En juin 1981, Hassan II créa la surprise, en acceptant un référendum tout en ne cédant sur rien : refus du choix de l'indépendance et de négociations directes avec le Front Polisario. Edem Kodjo, secrétaire général de l'OUA, ne se laissa pas enfermer dans ce stratagème, un référendum de confirmation, mais fit admettre la RASD à l'OUA, le 22 février 1982, suivant l'article 28 de la Charte. C'était une défaite cinglante pour Hassan II, qui devait également affronter sur le terrain la forte pression militaire de l'APLS et les reconnaissances de la RASD par 53 Etats en 1982. Cette admission représentait, pour le Front Polisario et l'OUA, l'installation d'un rapport de forces propre à imposer au Maroc une solution politique respectueuse du droit de la décolonisation. Aussi la RASD suspendit provisoirement son admission pour favoriser l'adoption par consensus d'une résolution offrant les conditions d'un règlement acceptable par le Maroc et le Front Polisario.

Cette résolution, AHG/104, exhortait les parties à engager des négociations directes en vue de parvenir à un cessez-le-feu, condition nécessaire pour l'organisation d'un référendum. Le Maroc refusant ce compromis, la RASD fut admise à siéger à l'OUA en novembre 1984, et reconnue la même année par la Mauritanie et le Nigéria. L'ONU reprit le dossier en 1988, mais toujours en association avec l'OUA puis avec l'Union africaine.

Le Parlement Pan Africain en deux mots !

Le parlement Pan Africain a été inauguré à Addis-Abeba le 18 mars 2004, au siège de l'UA. Il compte 47 États membres qui ont ratifié son protocole, qui envoient 5 parlementaires par pays. Il compte 235 membres et tient deux sessions par an. Ses différentes commissions siègent de leur côté plusieurs fois par an. Son siège se trouve en Afrique du Sud à Midrand, Johannesburg.

Pour en savoir plus : www.pan-africanparliament.org



24^{ème} session des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine.

Le Conseil exécutif et la Conférence des chefs d'État s'engagent résolument aux côtés de la RASD, ce 31 janvier 2015

Cette 24^{ème} session était importante pour la RASD. La présence de presque tous les chefs d'État africains, la perspective de l'élection de Robert Mugabe à la Présidence de l'UA, la présence de Ban Ki Moon, qui venait d'imposer le retour de l'ambassadeur Ross, son envoyé spécial honni par le Maroc, dans la région, ont justifié la présence du Premier Ministre sahraoui, Abdel Kader Taleb Omar.

L'engagement de l'UA est éclatant ! Les déclarations du Conseil exécutif - la réunion des ministres des Affaires étrangères tenue le 27 janvier - sont très engagées ; elles reviennent sur les difficultés de la CADHP en 2012, et surtout pour la première fois envisagent d'installer des activités de l'UA dans les territoires libérés. « *Le Conseil réitère sa vive préoccupation face à la poursuite de l'occupation illégale des territoires du Sahara occidental qui n'ont pu être visités par la CAPDH conformément à la décision du Conseil exécutif sur ce sujet. Il exige la mise en application des résolutions de l'ONU et de l'UA, à même de garantir dans les plus brefs délais l'autodétermination du peuple sahraoui. Il recommande à l'UA qu'elle organise certaines de ses activités dans les territoires libérés du Sahara occidental, en signe de solidarité au peuple sahraoui dans ses aspirations légitimes et recommande à la conférence de faire une déclaration spéciale sur la conférence de Crans Montana.* »

La tentative marocaine d'organiser à Dahkla, au sud du Sahara occupé, une grande conférence internationale d'ambition pan-africaine pilotée par l'Association suisse Crans Montana a été la provocation de trop. La Conférence des chefs d'État a largement suivi les recommandations du Conseil exécutif en déclarant la conférence Crans Montana contraire au droit international, en appelant à son boycott et en demandant à l'organisateur Crans Montana d'annuler ce forum.

Cette détermination africaine, avec Ban Ki Moon comme premier témoin, ne va pas manquer d'influencer la suite des événements et nous l'espérons donner des arguments de fermeté aux amis du Maroc, comme la France, qui hésitent encore « à prendre les risques » de la stricte application du droit international.

Monsieur Abdelkader Omar Taleb, Premier Ministre de la RASD

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), méprisée en 2013 par les autorités marocaines, n'a pas oublié ; on la retrouve en janvier 2015 à Addis-Abeba !

Une autre témoin et actrice des Institutions africaines, Maya Sahli Fadel, rencontrée à Alger, nous invite à la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples.

« Je suis professeur de droit international et assure cet enseignement à Alger depuis de nombreuses années. J'ai fait partie, de 2008 à 2014, du groupe de travail à l'ONU, consacré aux personnes d'ascendance africaine dans le cadre des procédures spéciales. Sur proposition du Ministère algérien des Affaires étrangères, ma candidature à la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples a été retenue, puis j'ai été élue au premier tour en juillet 2011, par la Conférence des chefs d'État suivant la procédure habituelle. »

Comment fonctionne cette commission ?

Elle est composée de 11 commissaires, représentant les grandes régions africaines, qui sont chargés du suivi de 4 à 5 pays et de la responsabilité d'un mécanisme spécial. Fonctionnement proche de celui des organes conventionnels et des procédures spéciales de l'ONU.

Cette commission doit assurer à la fois la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples. C'est un organe d'experts indépendants de leurs États, et un organe conventionnel chargé de contrôler l'application de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Pour ce faire, chaque État est soumis régulièrement à la présentation d'un rapport périodique où il doit rendre compte de la situation des droits de l'homme dans son pays. Il doit à cette occasion répondre aux questions des commissaires en charge de ce pays ou des mécanismes spéciaux concernés. Les ONG, disposant d'un statut d'observateurs, peuvent de leur côté adresser des rapports alternatifs à la Commission. Son siège est en Gambie, elle se réunit quatre fois par an en deux sessions ordinaires et deux sessions extraordinaires.

Maya Salhi est particulièrement attentive au rôle de la Commission s'agissant du Sahara ! C'est un commissaire tunisien qui est en charge de la RASD. « Ces dernières années, l'Union Africaine a pris davantage d'initiatives et a pris toute sa place pour faire avancer l'application de l'autodétermination du peuple sahraoui. »

En janvier 2012, Le Conseil exécutif de l'UA, c'est-à-dire l'ensemble des Ministres des Affaires étrangères africains, a demandé à notre Commission d'enquêter au Sahara occupé sur le respect des droits de l'homme. Deux demandes par courrier ont été adressées à Mohamed VI, qui sont restées sans réponse. C'était, pour le Conseil exécutif, un déni de son rôle et plus largement un mépris des institutions que les États africains se sont données, qui ne sera pas oublié.

Aussi la Commission ou CADHP a seulement enquêté dans les camps de réfugiés sahraouis de Tindouf. Elle y a délégué plusieurs commissaires en septembre 2012, qui ont présenté leur rapport en janvier 2013, à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, qui pointait la violation des droits économiques, sociaux et culturels, par toute la communauté internationale, pour des populations contraintes à l'exil depuis près de 40 ans.

En février 2013, la Commission a adressé aux médias et aux autorités marocaines, un communiqué dénonçant l'utilisation de tribunaux militaires contre des civils ; il s'agissait de réagir au procès des 22 de Gdeim Izik.

En avril 2014, la RASD a présenté son rapport périodique en Angola, lors de la 55^{ème} session ordinaire de la CADHP, décrivant à la fois la situation des camps et du Sahara occupé, indiquant les conventions régionales africaines ratifiées par la RASD. Mais le plus important est vraiment l'adoption par les 11 Commissaires d'une résolution sur la RASD et le Sahara occupé, très attentive à la situation qui y prévaut. La CADHP n'oublie pas qu'elle a été empêchée d'y enquêter !

Enfin je voudrai ici me réjouir de la création de la CNDH sahraouie (Commission Nationale des Droits de l'Homme) qui va demander son affiliation à la Commission et son adhésion au réseau africain des INDH (Institutions nationales des droits de l'homme) demande d'adhésion importante car le CNDH marocain est présent dans ce réseau, la RASD pourra-t-elle y entrer ?



Madame Maya Sahli Fadel, Commissaire à la CADHP.

Le Parlement Pan Africain, ou PAP, une institution mal connue en France !

La rencontre avec Suelma Beiruk, en décembre 2014, militante Polisario de la première heure et « *vieille amie* », pour discuter avec elle du Parlement Pan Africain, m'a permis de découvrir l'importance de cette jeune institution et la place qu'y avait pris la RASD, avec sa deuxième Vice-Présidente, l'honorable Hay Emhamed Saleh, Suelma pour les amis !

Avant de présenter sa mission au Parlement Pan Africain (PAP), Suelma se raconte :

« Je suis née à El Aïoun en décembre 1958, j'ai 5 sœurs et 3 frères. Ma famille s'est installée et sédentarisée à El Aïoun en 1951, d'abord en gardant notre tente puis en construisant une maison. Mon grand-père était alors fonctionnaire au service de l'Espagne. A la fin de 1973, je commence à m'engager à l'école pour obtenir de l'administration espagnole l'introduction de l'arabe dans nos études. Dès lors, je n'ai plus cessé de militer ! Le 15 octobre 1975, quand l'armée marocaine a occupé El Aïoun, j'avais 17 ans et un bébé de 10 mois. En sortant de notre maison j'ai été surprise de voir des chars, je me suis faufilée à pied et suis partie très vite avec des amis qui disposaient d'une voiture, sans même prévenir ma mère et sans rien prendre sinon mon bébé ! Nous avons fui en badia jusque Amgala, puis Tifariti, Mahbès et enfin l'Algérie qui nous ouvrait ses frontières. A El Aïoun, je n'avais pas suivi les études au-delà du collège, car je m'étais mariée. Dans les campements, les responsabilités n'ont pas manqué, surtout dans le monde de la petite enfance où j'ai pris la direction des crèches de toutes les willayas. Il fallait en effet très vite prendre en charge collectivement les petits tant nous manquions de tout, lait, vêtements, santé. En même temps, j'ai milité à l'Union Nationale des Femmes sahraouies (UNFS) et à son troisième congrès en 2000, j'ai été élue membre du bureau exécutif, chargée des relations extérieures. Puis j'ai été élue au Parlement sahraoui en 2005, au sein de l'UNFS. C'est à ce moment là que mon « destin africain » s'est confirmé puisque notre Parlement, à la demande de l'UA auprès de chaque État membre, a désigné 5 parlementaires dont trois femmes, pour siéger au tout nouveau Parlement Pan Africain.

En 2012, au moment du renouvellement des présidences, j'ai été élue Vice-Présidente et déléguée pour l'Afrique du Nord, alors que deux autres candidats, un Égyptien et un Tunisien se présentaient aussi. J'ai été élue à une majorité écrasante, signe révélateur de la solidarité africaine avec le peuple sahraoui et l'exigence de son autodétermination. Ce qui m'a le plus surpris, c'est le vote en ma faveur de parlementaires du Sénégal, de Côte d'Ivoire, du Bénin et du Burkina, quatre pays pourtant connus pour leur position pro-marocaine.

Notre présence dans cette institution est donc très importante, d'autant plus que ce Parlement évolue actuellement et prépare une résolution qui lui permettrait de disposer d'un rôle législatif et non plus seulement consultatif. Les lois qu'il pourrait promulguer s'imposeraient alors aux États membres. Nous avons l'ambition de peu à peu construire une assemblée proche du fonctionnement du Parlement de l'Union européenne !

Pour ma part, mon ambition c'est de devenir Présidente du PAP en 2016, et j'ai mes chances ! »

Suelma souligne également dans cet entretien le rôle politique de ce Parlement où s'expriment toutes les transformations africaines. Moins de coups d'État militaires, moins d'épidémies, celle d'ébola est dramatique, mais l'engagement des médecins africains est réel, même si les services de santé sont encore faibles et ont besoin de l'appui européen. Le Parlement Pan Africain s'est emparé en octobre dernier d'une question d'une brûlante actualité, en condamnant tout organisme ayant comme étendard la religion ou l'ethnie.

Les 235 parlementaires sont d'horizon variés représentant à la fois les partis au pouvoir et les partis d'opposition.

Suelma se passionne pour ce dynamisme et rappelle que l'Afrique n'oublie pas le Sahara occidental. Au cours du dernier sommet africain, les deux parlements (PAP et PE) se sont rencontrés et ont adopté une recommandation bilatérale pour le règlement du conflit et pour l'application de l'autodétermination. Le Parlement africain a condamné de son côté l'accord de pêche UE/Maroc, en présence du PE !



Suelma Beiruk, vice-présidente du PAP, répond à nos questions.

Février 2015

Rédaction : Régine Villemont

**Photos : Pierre Toutain
et agences SPS, UA**

Mise en page : Matthieu Liégeois

**Pour tout contact
et soutien aux Sahraouis :
Association des Amis
de la RASD/France
bur.aarasd@wanadoo.fr**

Sites

www.sahara-occidental.com

www.sahara.info.org

www.ecrirepourlesliberer.com